

Définition des Zones d'Accélération en Energies Renouvelables

Réunion publique du 14/03/2024

Les ZAENR, qu'est ce que c'est ?

- **Loi du 10 mars 2023**

Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Cela ne contraint pas les propriétaires en ZAENR à s'équiper en ENR

Cela n'empêche pas les propriétaires exclus des ZAENR à s'équiper en ENR

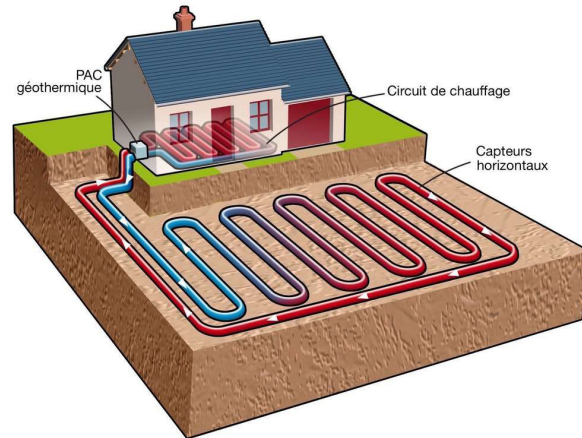
Cela n'est pas une autorisation a priori. Les demandes situées en ZAENR seront soumises aux mêmes obligations que les demandes situées en dehors.

- **ENR : de quoi parle-t-on ?**

Une énergie est dite renouvelable lorsqu'elle provient de ressources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent.

Exemple : production d'énergie grâce au soleil, au vent, au sol, aux matières organiques...

Les énergies renouvelables



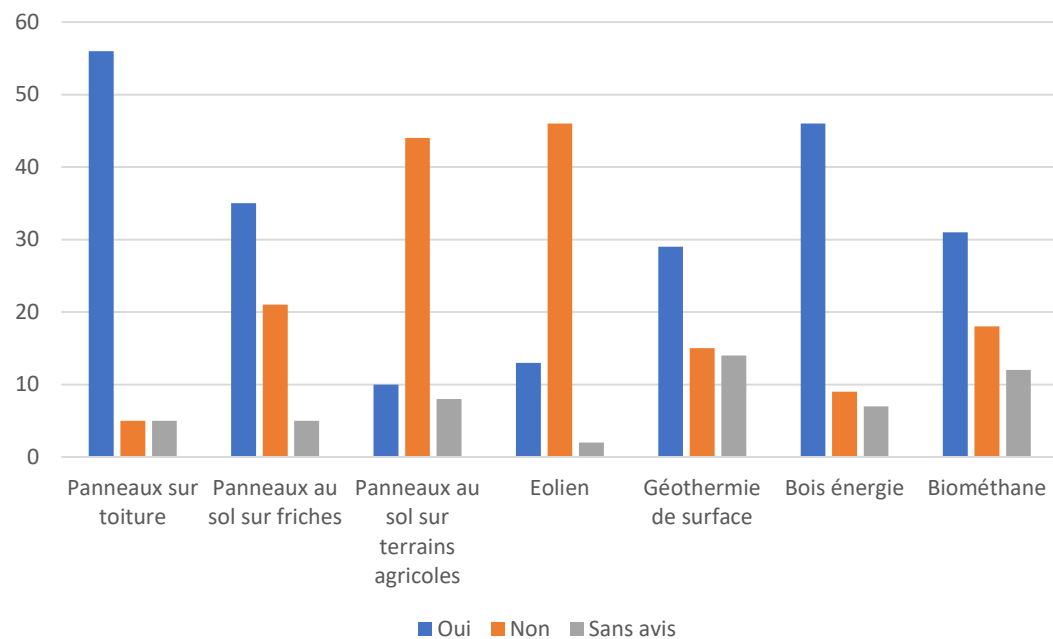


Les étapes de la démarche

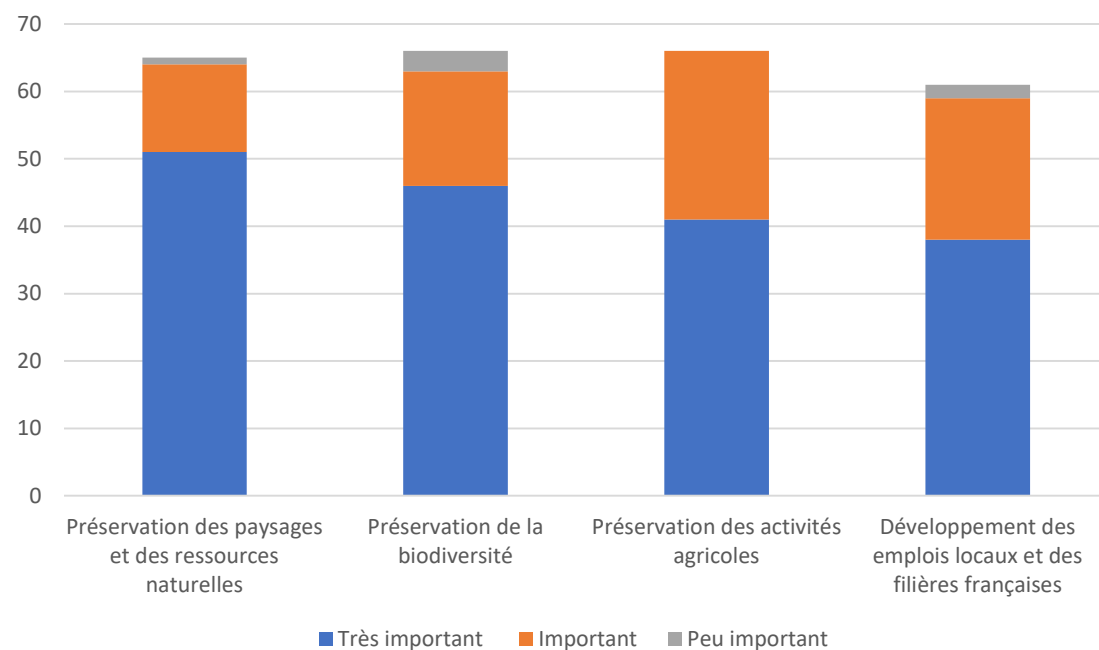
- Réunion technique le 12/01/2024
- Réunion interne le 09/02/2024
- Réunion avec les exploitants et propriétaires agricoles le 27/02/2024
- Envoi d'un questionnaire le 18/02/2024 : 67 réponses

Synthèse des questionnaires

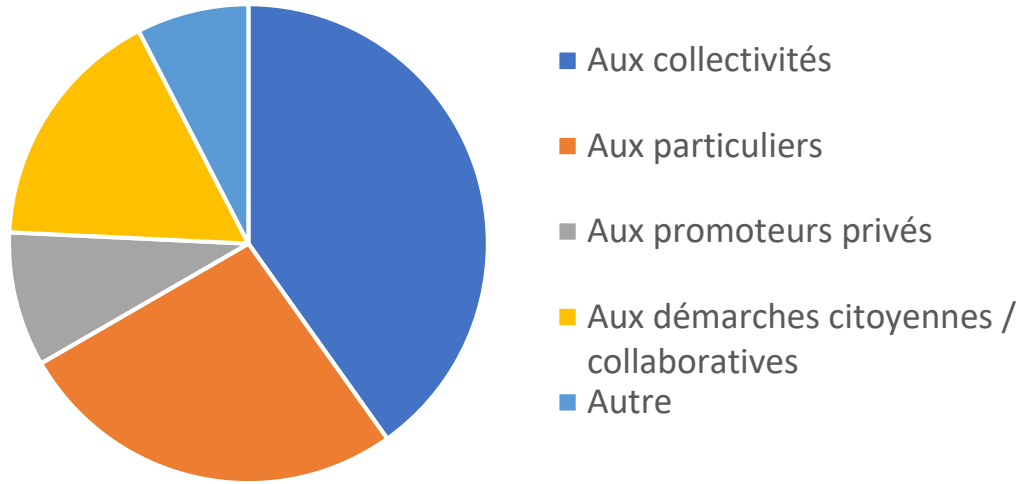
Quelles énergies renouvelables vous semble-t-il opportun d'implanter sur la commune ?



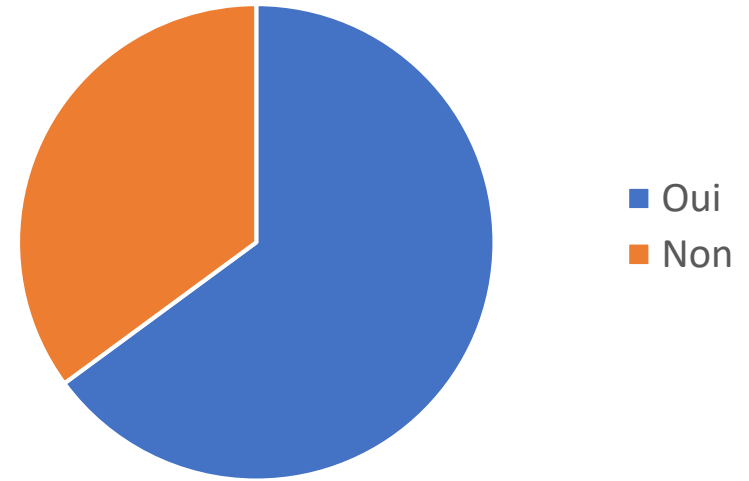
D'après vous, pour définir les ZAENR, qu'est-il important de prendre en compte ?



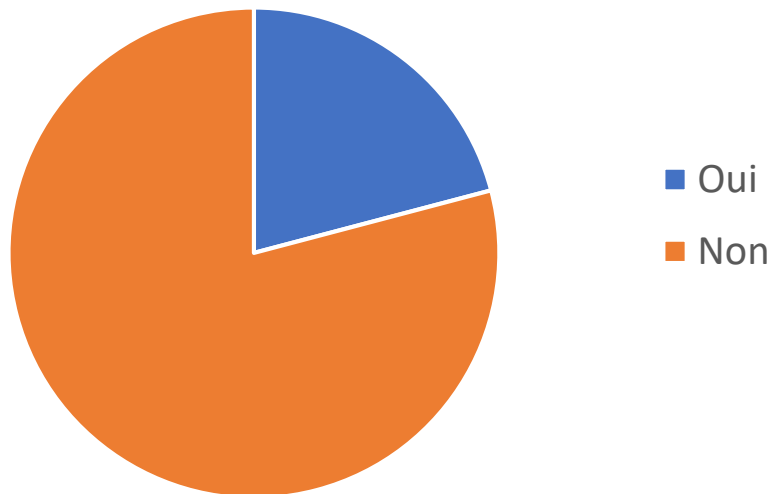
A qui revient la responsabilité de développer des ENR ?



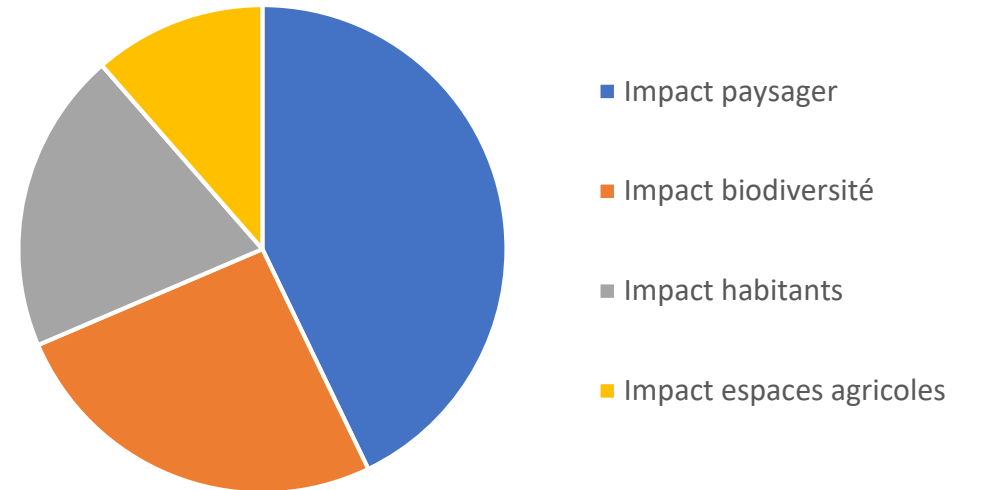
Des zones doivent-elles être exclues ?



Disposez-vous d'un équipement personnel de production d'ENR ?

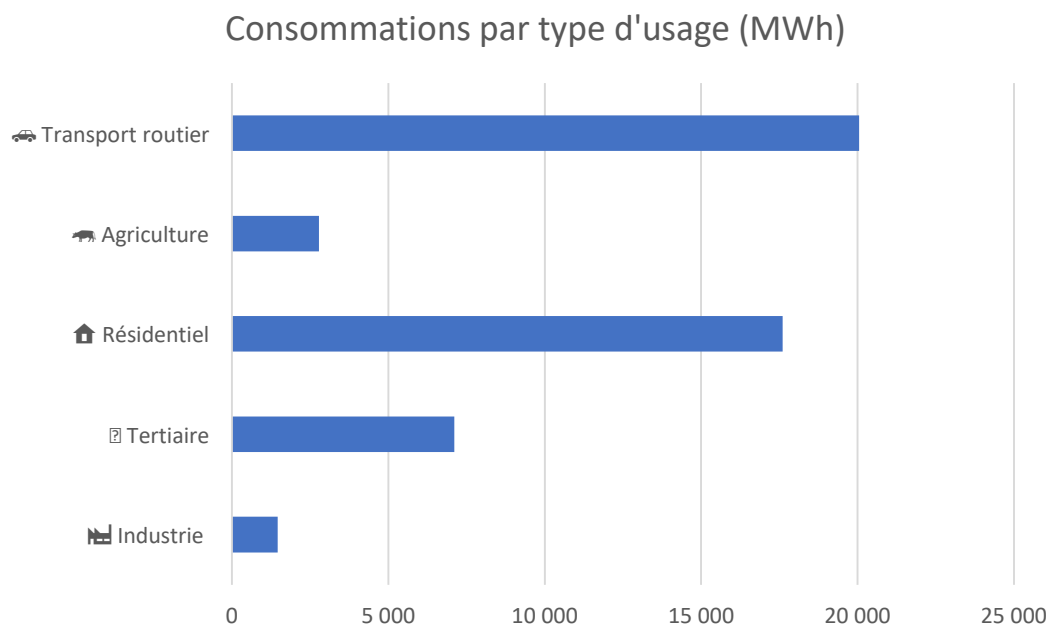


Quelles zones devraient être exclues ?

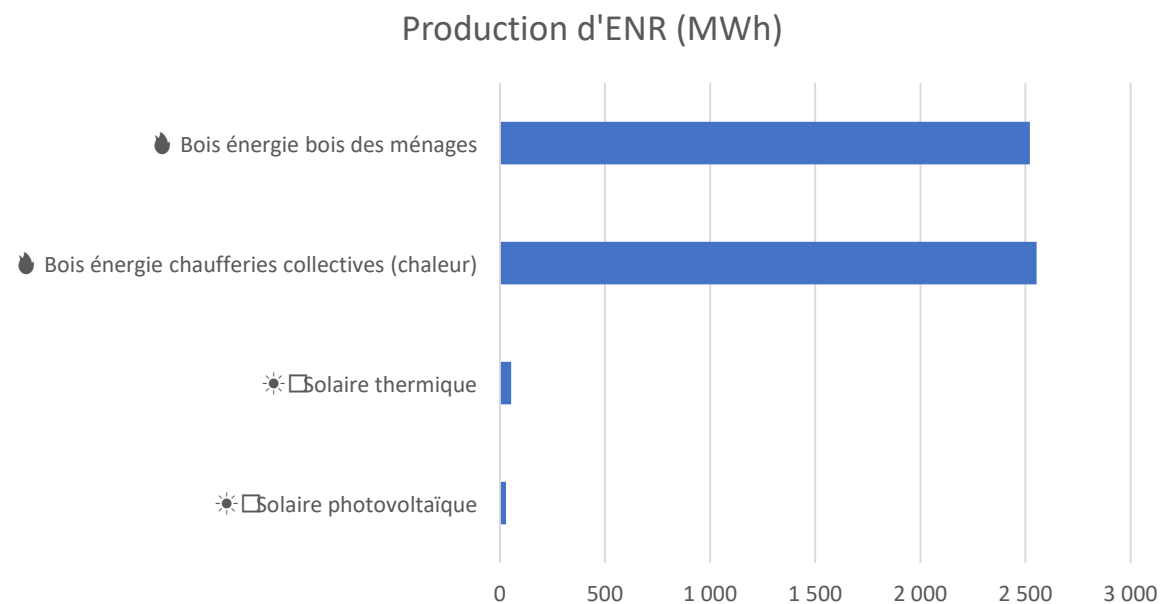


Etat des lieux

- Consommation d'énergie globale à Luzy (2018) : **48 977 MWh**

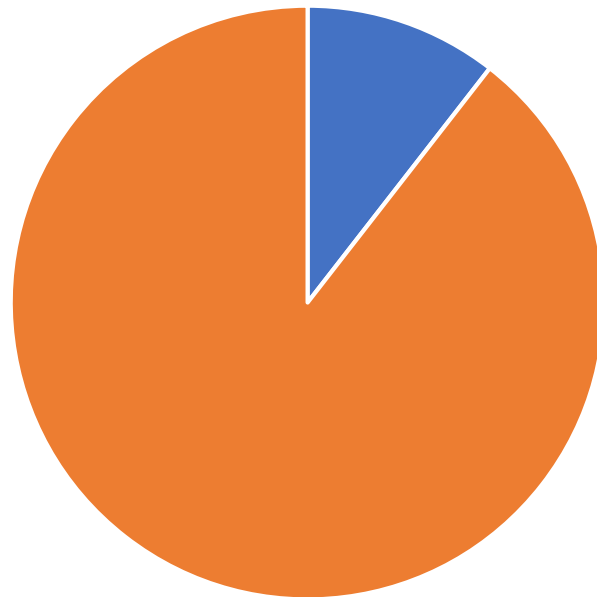


- Production d'énergie renouvelable à Luzy (2020) : **5 155 MWh**



Objectif et projections

Part d'autoproduction ENR aujourd'hui : 10,5 %



■ Production ENR locale ■ Hors production ENR locale

Objectif :

100% de l'énergie consommée sur le territoire en 2030 issue d'énergies renouvelables produites **localement**

Les zones d'accélération non retenues

- Eolien : non retenu

Gisement de vent insuffisant (source : CEREMA)

- Méthaniseur : non retenu

Non adapté au contexte local (ressources produites insuffisantes et dédiées à l'élevage). Agriculteurs non favorables. Projets à l'étude à Moulins-Engilbert et Cercy-la-Tour.

- Parc photovoltaïque : non retenu

Absence de friches ou de sols impropres à l'agriculture à Luzy

- Géothermie profonde : non retenue

Environnement non adapté (risque lié au radon)

- Hydroélectricité : non retenue

Evolution des cours d'eau non favorable (assèchement à prévoir), impact sur la biodiversité

Les zones d'accélération pré identifiées

- Panneaux photovoltaïques et/ou thermiques sur toiture

1ère source d'ENR plébicitée dans les questionnaires

Limites : toutes les toitures ne sont pas adaptées (orientation, structure du bâti) et tous les propriétaires ne sont pas en mesure d'équiper leur bâtiment

Périmètre : toute la commune

Réponse à l'objectif : il faut considérer que 15% des toitures bien orientées pourraient accueillir des panneaux pour une production attendue de 10 500 KWh soit 23% des consommations projetées

Les zones d'accélération pré identifiées

- **Chaufferie collective**

Limites : la chaufferie bois présente à Luzy arrive au maximum de ses capacités. Nécessité de créer une nouvelle chaufferie pour alimenter de nouveaux bâtiments, lesquels doivent être situés dans un périmètre relativement restreint. Etudier la possibilité d'alimenter des logements collectifs (résidences Nièvre Habitat par exemple)

Périmètre : toute la commune

Réponse à l'objectif : 2500 MWh soit 6% des consommations projetées

Les zones d'accélération pré identifiées

- Géothermie de surface

Limites : Nécessité d'avoir une emprise foncière suffisante

Périmètre : toute la commune

Réponse à l'objectif : Dans le diffus, 2250 MWh soit 4% des consommations projetées

Les zones d'accélération pré identifiées

- Ombrières

Réglementation : obligation future pour les parkings supérieurs à 1500 m²

Limites : peut impacter d'autres usages

Périmètre :

Intitulé	Superficie (m ²)	Statut
Bi1	4758	Privé
Lidl	2767	Privé
Parking du collège	1295	Public
TOTAL	8820	

Réponse à l'objectif : 600 MWh soit 1% des consommations projetées



Point d'étape

Choisissez votre mix-énergétique entre les différentes solutions !!

Eolien	- MW	0 MWh	
	Puissance totale installée		7 600 MWh élec
Méthaniseur	unités	0 MWh	8 250 MWh therm
PV au sol	0,5 Ha	600 MWh	
	Surface au sol cloturée et couverte de panneaux		
PV en toiture	35 000 m ²	7 000 MWh	de la surface totale
Thermique en toiture	10 000 m ²	3 500 MWh	
	Cumul de surface panneaux thermiques en toiture		
Chaufferie bois	1 unités	2 500 MWh	
	Nombre de chaufferies 100kW		
Géothermie profonde	- MW	0 MWh	
	Puissance totale installée (profondeur > 200m)		
Géothermie de surface	1 500 kW	2 250 MWh	
	Puissance totale installée (profondeur < 200m)		

Soit **45 %** d'autoproduction

Les zones d'accélération pré identifiées

- Agrivoltaïsme

Risques : impact sur le paysage

Quelques règles à connaître :

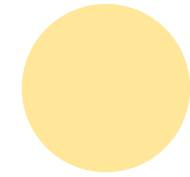
- L'activité agricole doit rester majoritaire dans le chiffre d'affaire
- Les panneaux ne peuvent pas couvrir plus de 40% de la superficie de la parcelle d'exploitation.

Choix d'intégrer des zones exclusions : aucun équipement dans un rayon de 500 mètres autour des zones d'habitat

Les zones d'accélération pré identifiées

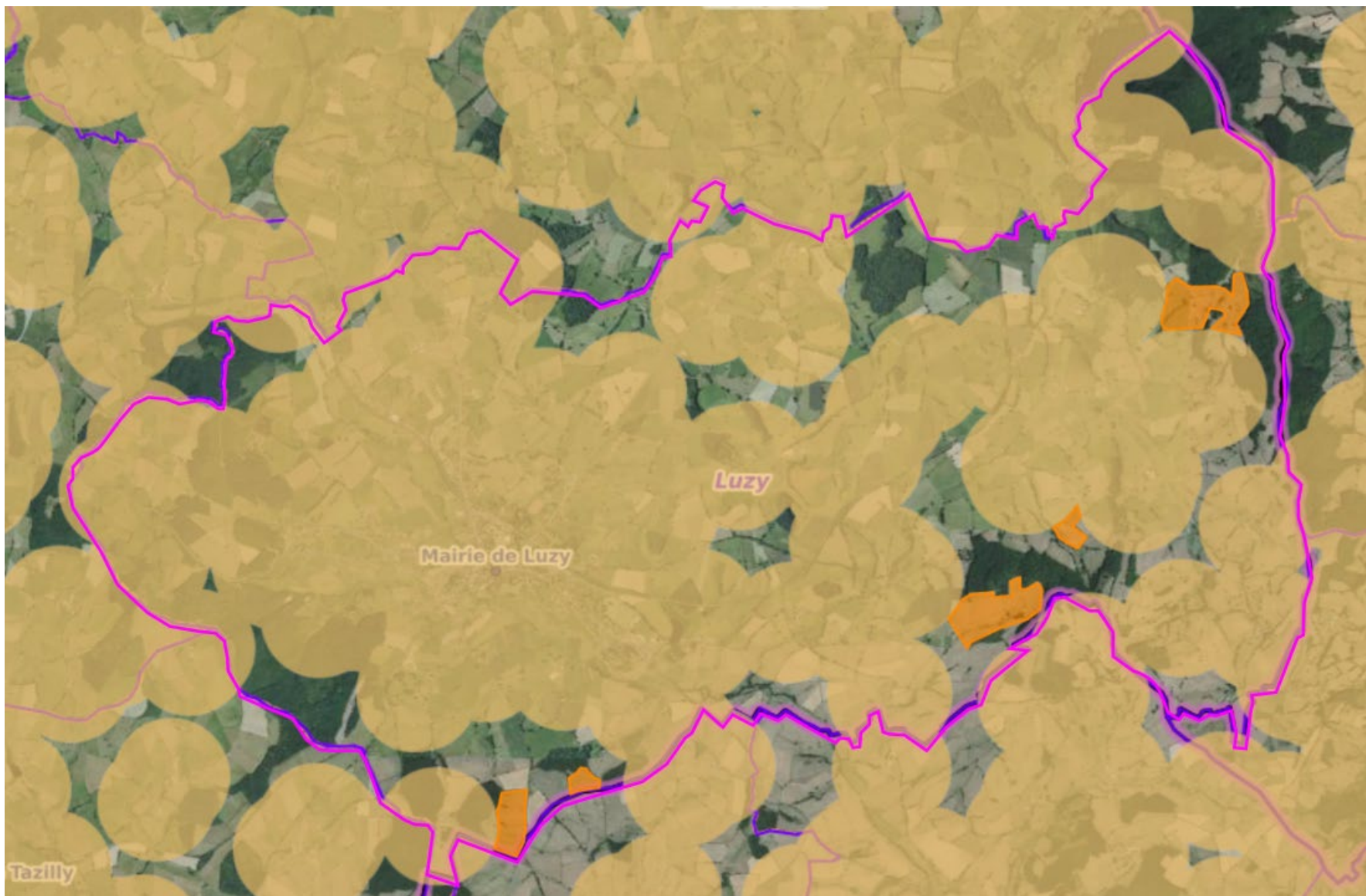


Les zones d'accélération pré identifiées



Zone d'exclusion
(moins de 500 mètres
des zones d'habitation)

Les zones d'accélération pré identifiées



 ZAENR agrivoltaïsme

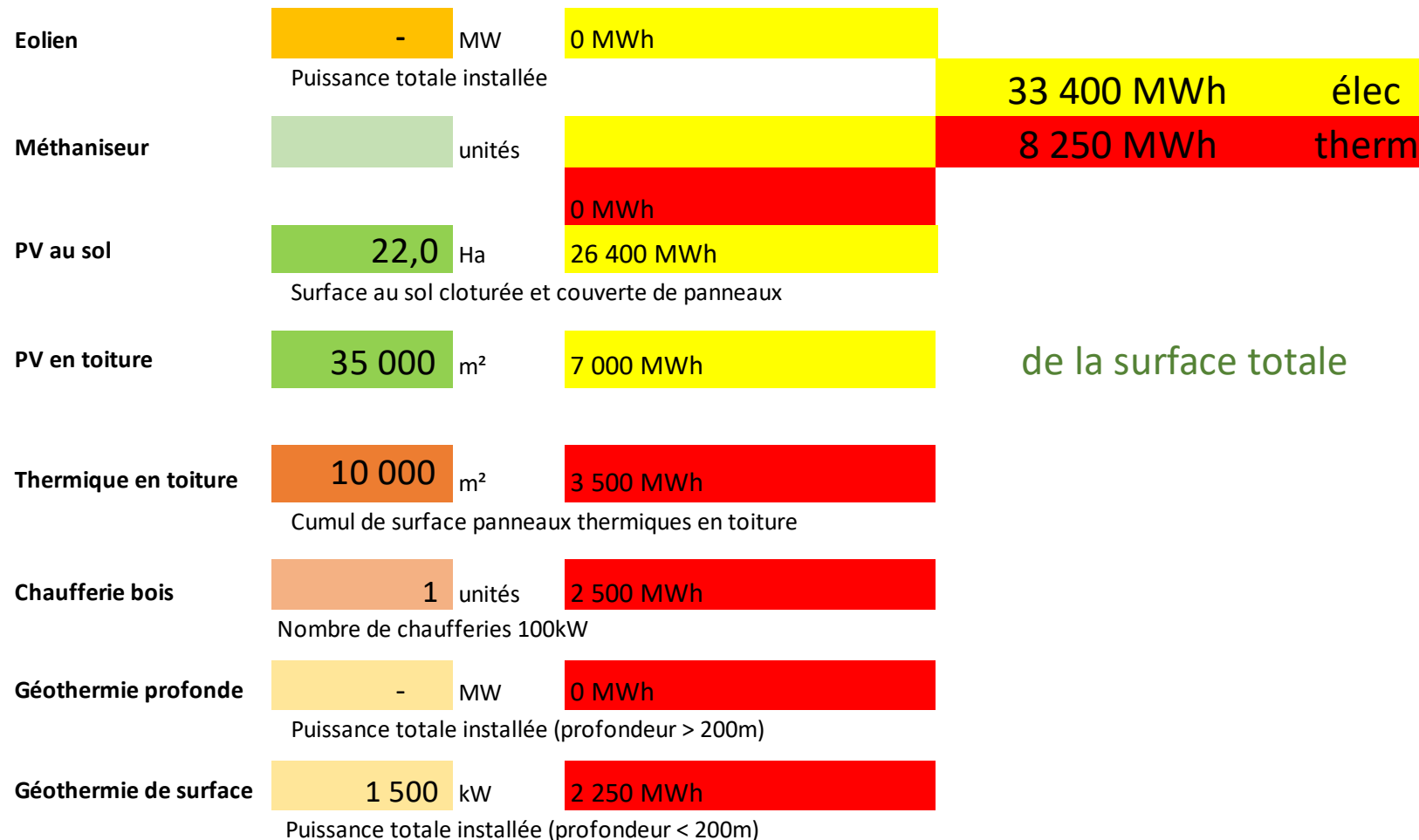
Emprise totale
68 hectares

Dont mobilisable pour
l'implantation de PV (40%)
27 hectares

Soit 0,6 % de la superficie de
la commune

Bilan

Choisissez votre mix-énergétique entre les différentes solutions !!



de la surface totale

Il est toutefois probable que **toutes ces surfaces ne soient pas exploitables** (contraintes techniques, environnementales, financières...)

21,5 hectares réalisés, soit 0,5% de la superficie de la commune, suffiraient à atteindre l'objectif des 100% d'autoproduction.

Soit **100 %** d'autoproduction

Les zones d'accélération pré identifiées

Type d'ENR	Périmètre	Superficie nécessaire	Puissance produite	Contribution à l'objectif
ENR existantes	Toute la commune	-	5 155 MWh	11 %
Panneaux en toiture	Toute la commune	4,5 ha	10 500 MWh	23 %
Chaufferie bois	Toute la commune	-	2 500 MWh	6 %
Géothermie de surface	Toute la commune	-	2 250 MWh	4 %
Ombrières	Bi1, Lidl, parking du collège	0,5 ha	600 MWh	1 %
Agrivoltaïsme	5 zones pré identifiées = 27 ha	21,5 ha	25 800 MWh	55%
TOTAL			46 805 MWh	100 %